



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.fr
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

Gallargues le Montueux,
Le 19 juin 2014.

CONVOCAION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à assister au Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Jeudi 26 juin 2014 à 18H30,

Dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux.

Avec pour ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2014.

A. AFFAIRES « GENERALES »

1. Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux (CIID) : Désignation des membres
2. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vidourle : Désignation des membres
3. Commission de suivi de site SYNGENTA : Désignation des membres
4. Information sur le renouvellement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)
5. Comité Technique Paritaire (CTP) : Désignation des membres
6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Règlement intérieur de la Communauté de Communes

B. AFFAIRES « FINANCES »

8. Demande de financement : Acquisition de matériel pédagogique et de mobilier pour les structures enfance
9. Demande de financement : Acquisition d'un logiciel enfance
10. Demande de financement : Remise en état des panneaux portes informations des sentiers de randonnée
11. Demande de financement : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs

C. AFFAIRE « MARCHES PUBLICS »

12. Délégation de Service Public (DSP) pour la fourrière automobile : autorisation de signer le marché



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus

JME



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.fr
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

D. AFFAIRE « URBANISME »

13. Renouvellement de la convention avec le service Application du droit des sols (ADS) de la Communauté et les communes membres

E. AFFAIRES « ENFANCE »

14. Réforme des rythmes scolaires : Convention cadre d'organisation entre la CCRVV et les communes membres

15. Réforme des rythmes scolaires : Tarifs des nouveaux temps d'accueil

16. Réforme des rythmes scolaires : Conventions de mise à disposition du personnel – autorisation pour le Président à signer

Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Amicalement.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac